

## Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du MERCREDI 25 JUIN 2025 à 20h30

Le 25 juin 2025 à 20H30, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal BŒUF, Maire.

Étaient présents : MM BŒUF Pascal ; LAFOND Anne-Marie ; GASTARD Patrick ; BOINOT Florence ; PIERRON Pierrette ; LOISEAU Laurent ; BONNARDEL Isabelle ; BRETON Pierre-Yves ; GRANGE Cécile ; LACOUX Jean-Marc ; NICOLAS Marie-Noëlle

Absents : DEZON Marie-Pierre ; BOUCHAUD Thomas ; PEROTEAU Christelle (Proc à A-M LAFOND) ; ARRIVÉ Bruno (Proc. à I BONNARDEL)

Secrétaire : GASTARD Patrick

Présents : 11 Représenté(s) : 2 Absents : 4 Votants : 13

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 20H30.

### 1- Désignation du/de la secrétaire de séance = **GASTARD Patrick**

### 2- Approbation du compte-rendu de la dernière séance = **13 POUR** après quelques petites modifications

### 3- Acte de transfert SEGAT/Commune = **13 POUR**

Nous sommes sollicités par SEGAT, pour le compte de SNCF Réseau, afin de signer l'acte administratif permettant le transfert de propriété des voiries et chemins ruraux rétablis lors des travaux de la LGV SEA (parcelles vertes sur le plan). Cela représente 37 128 m<sup>2</sup>. Ainsi, le Conseil Municipal décide de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour authentifier l'acte et désigne l'adjoint qui signera l'acte : Mme Anne-Marie LAFOND.

### 4- Généralisation du Compte Financier Unique (CFU) = **13 POUR**

Sur la période de 2020 à 2023, l'expérimentation du CFU a donné lieu à un bilan très satisfaisant remis par le Gouvernement au Parlement. C'est pourquoi, l'article 205 de la loi des finances pour 2024 précise que les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics doivent adopter un CFU, au plus tard au titre de l'exercice 2026. Ce CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Le Conseil Municipal peut choisir de produire un CFU à compter de 2025, mais cela sera définitif et un compte financier unique sera alors produit pour 2026 et les années suivantes.

À l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de produire un CFU dès 2025.

### 5- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : bases définitives 2025 et Décision Modificative à prendre = **13 POUR**

Compte tenu de l'adoption tardive de la loi n°2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025, un certain nombre de dispositions adoptées dans le cadre de ce texte ne sont pas gérées sur les états n° 1259 de 2025. Il s'agit du rehaussement de l'abattement d'exonération de 20 à 30 % sur les terres agricoles en matière de TFPNB (art.66 de la loi de finances pour 2025)

À ce jour, il n'est pas prévu de compensation de cette perte aux collectivités concernées (c'est-à-dire que la compensation de l'exonération sera toujours du même pourcentage).

L'évolution de cette exonération a bien été intégrée dans le calcul des bases définitives qui nous ont été communiquées et entraîne de fait, une baisse des bases de TFNB pour notre collectivité.

Voici l'état comparatif des bases de TFNB avec celles notifiées lors de l'établissement des états 1259 (prévisionnelles), **le Service de Fiscalité Directe Locale ne notifiant pas de nouvel état 1259 :**

LIB-CNE	BASE DÉFINITIVE	BASE NOTIFIÉE 1259	MONTANT	%	Taux 2025	Variation du produit attendu
VILLEFAGNAN	99 547	113 800	-14 253	-12,52	53,01	-7 556

Au vu de la baisse significative des recettes liées à la TFNB, le Conseil Municipal décide de prendre une Décision Modificative constatant la baisse de ressources au budget 2025.

#### **6- Redevance d'Occupation du Domaine Public GrDF 2025 = 13 POUR**

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal le montant de la redevance d'occupation du domaine public (RODP) pour les ouvrages de distribution de gaz naturel, proposée par GrDF,

pour 2025, à percevoir : **357.00 €**

Le Conseil Municipal accepte cette RODP de GrDF.

#### **7- Délibération concernant la levée de garantie de Plat-Carr-Peint (travaux peinture de l'accessibilité de La Poste) = 13 POUR**

Afin de lever la prescription pour rembourser la retenue de garantie, concernant le Lot 3, des travaux d'accessibilité de la Poste réalisé par Plat-Carr-Peint et achevés le 1<sup>er</sup> mars 2019. Il y a un délai de garantie d'1 an à compter de cette date et une prescription de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, ce qui nous amène au 1<sup>er</sup> janvier 2025. Le Conseil Municipal accorde la levée de la prescription quadriennale pour la retenue de garantie de 259.62 €.

#### **8- Fonds d'Aides aux Communes (FDAC) 2025 – financement = 13 POUR**

Monsieur le Maire apporte des informations concernant le FDAC pour 2025 et son financement. Jusqu'alors porté par la Communauté de Communes Val de Charente, il incombe dorénavant aux communes de faire elles-mêmes leurs demandes de subventions auprès du Département afin de pouvoir aider au financement des 39 497.12 € TTC requis pour la réfection de certaines voies communales.

#### **9- Emploi saisonnier pour cet été = 13 POUR**

L'an passé, Monsieur Marcel QUINTARD avait rejoint l'équipe des agents techniques en renfort. Cet été, il est proposé de lui faire un contrat de 35 h/semaine, du lundi 21 juillet 2025 au mercredi 27 août 2025.

#### **10- Chats errants – Convention avec la Fondation 30 Millions d'Amis = 13 POUR**

Suite à des réclamations de prolifération de félins sur la commune, il est décidé de faire appel à la Fondation 30 Millions d'Amis pour nous aider dans une campagne de stérilisation et d'identification des « chats libres sauvages ». Afin de lancer cette campagne, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention dans laquelle la commune s'engage à verser, tout comme la Fondation, 50 % des frais de stérilisation et d'identification : soit 55 € par chat. Cette convention est également prévue pour « trapper » 20 chats maximum (chats sauvages de plus de 6 mois et uniquement dans les lieux publics). L'identification sera établie au nom de la Fondation 30 millions d'Amis

Si un chat trappé est testé positif, il ne devra pas être euthanasié mais relâché sur le domaine public où il a été pris.

L'organisation de cette campagne, le trappage, le transport vers le vétérinaire et la remise des chats sur leur lieu de capture, devront être gérés par la mairie (un agent technique) Les vétérinaires n'acceptent pas plus de 2 chats à la fois et procéderont à leur stérilisation et identification en fonction de leur disponibilité.

#### **11- Devis ANNEXE 3**

- Vitrine extérieure en bois : MAVASA à 909.60 € TTC = 13 POUR

- Écran + module wifi pour la salle du Conseil : EI VIOLLEAU Jean-Yves à 3 740.00 € TTC = 13 POUR

- Dépliant plan guide 2025 : RIC Collectivités (1 000 ex) à 1 116.00 € TTC = 13 POUR

- 2 filets pour le stade de foot à remplacer : MAVASA à 382.80 € TTC = 13 POUR
- Plots et carrelage terrasse logement de La Poste : O' Brico à 2 544.35 € TTC = 13 POUR

## 12- Informations et questions diverses

- \* La commune a récemment fait l'acquisition de 4 oriflammes, que l'on pourra utiliser notamment pour les inaugurations (pour l'Aménagement de Bourg : 2 au porche et 2 à la salle des fêtes).
- \* L'inauguration des travaux d'aménagement de bourg, initialement prévue aux Halles, se tiendra au porche dans un 1<sup>er</sup> temps, puis à la salle des fêtes afin de maintenir le buffet au frais.
- \* Le terrain qui servait de base de vie, lors des travaux de la maison de santé, appartenant à l'école privée Enfant Jésus, doit être nettoyé car les camps d'été vont commencer.
- \* Le minibus communal : Monsieur le Maire et Laurent LOISEAU se sont rendus à l'assemblée générale de l'AGV Rugby. Le Club souhaiterait racheter le minibus. Une proposition de 2 000 € est validée par tout le Conseil.
- \* Problème de date concernant un rendez-vous prévu, Vendredi 27 juin à 14H, avec des membres de la CC Val de Charente. Bruno ARRIVÉ, gérant le projet de fresque sur le mur du stade de rugby, est en congés. Malgré cet inconvénient, le rendez-vous a été maintenu. C'est Isabelle BONNARDEL qui le remplacera.
- \* Organisation des festivités du 14 Juillet : **le SAMEDI 12 JUILLET !** Pierrette PIERRON va envoyer, par mail, aux élus, la liste des activités prévues cette journée, ainsi que le matériel à prévoir.
- \* Monsieur le Maire rappelle qu'il y aura une pièce de théâtre de Festiv'Asteur, le 19 juillet prochain, avec le verre de l'amitié.
- \* Lundi 23 juin, la nouvelle sonorisation pour la salle des fêtes a été mise en place, tout comme le nouvel éclairage de la scène.
- \* Pierre BRETON nous informe qu'il a pu obtenir un numéro IGN afin d'imprimer les plans des circuits de randonnées sur notre commune. C'est un numéro à redemander chaque année. Ainsi, la commune pourra faire imprimer plusieurs plans de randonnées, il n'y a plus qu'à demander des devis.
- \* Cécile GRANGE et Laurent LOISEAU ont contacté un huissier de justice pour faire constater l'état de végétalisation de la maison de Jack Duvivier, Rue du Puits Gilbert. Monsieur le Maire et Laurent LOISEAU ont rendez-vous le lundi 7 juillet 2025, à 9H.
- \* Jean-Marc LACOUX informe que le bout du grillage, côté baignade, et les roseaux ont été dégradés. Les agents vont effectuer les réparations.
- \* Monsieur le Maire propose de réunir Didier ALLAIN, chef de centre de secours – chef des services techniques, ainsi que Patrick GASTARD, élu en charge de la voirie, afin de prévoir la sécurité pour les festivités de la Fête Nationale (le 12 Juillet) car nous sommes toujours en plan Vigipirate renforcé.

Séance levée à 22 H 57.

